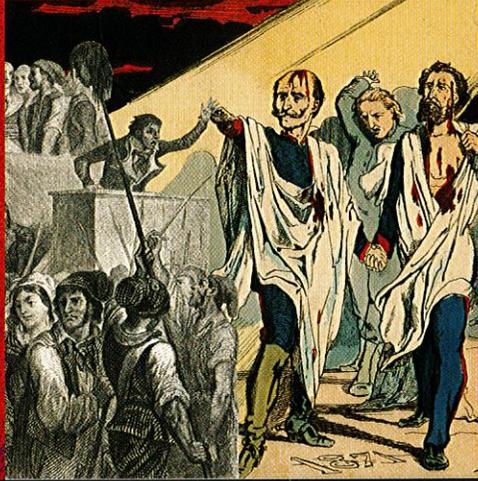


*Sous la direction  
de Philippe Bourdin, Jean-Claude Caron  
et Mathias Bernard*



*Collection Histoires croisées*

# LA VOIX & LE GESTE

UNE APPROCHE CULTURELLE  
DE LA VIOLENCE SOCIO-POLITIQUE

*Presses Universitaires Blaise-Pascal*

.

.

.

.

## **Naissance politique de la xénophobie (France, fin XIXe siècle)**

LAURENT DORNEL

Dans leur appel à contribution, les organisateurs de ce colloque invitent à se pencher sur la violence socio-politique, en particulier sur le conflit, défini tant comme “un support permanent de représentations” que comme un “mode de gestion des sociétés”. Et ils ajoutent que la “civilisation des mœurs” ne fait pas disparaître cette violence socio-politique. Je propose d’examiner ce point de vue à partir d’une socio-histoire de la xénophobie dans la France de la fin du XIXe siècle. Sociologues et anthropologues ont depuis longtemps insisté sur l’aspect dynamique et fondateur du conflit et de la violence. L’idée que je voudrais examiner ici est la suivante : dans les conditions politiques, sociales et culturelles particulières de l’instauration puis de l’affirmation de la Troisième République, la xénophobie, qui était jusqu’alors un phénomène essentiellement social devient un phénomène politique. Cette politisation de la violence traduit certes la force des protestations sociales ; mais en même temps, elle lui offre une sorte d’exutoire, ou plutôt, elle tend à désamorcer cette violence. J’évoquerai dans un premier temps les aspects sociaux de la violence xénophobe, puis la politisation de la xénophobie.

### **La violence xénophobe**

Tout au long du XIXe siècle, de violents incidents ont opposé Français et étrangers, en particulier dans les milieux ouvriers. Ces conflits ont laissé de nombreuses traces dans les archives comme dans la presse de l’époque. Pour la période 1815-1914, j’ai recensé,

dans le cadre de ma thèse<sup>1</sup>, environ quatre cents incidents ayant opposé des Français et des étrangers, principalement dans les milieux ouvriers, et ce recensement n'est absolument pas exhaustif<sup>2</sup>. À partir des années 1880, l'hostilité des ouvriers français envers les travailleurs étrangers s'enracine, et devient dans certaines régions et dans certains secteurs professionnels l'un des traits saillants de la "culture ouvrière". Elle est même l'une des nombreuses expressions du conflit social.

Il n'y pas lieu ici d'évoquer précisément la typologie de la xénophobie<sup>3</sup>. J'insisterai en revanche sur sa violence, une violence qui frappe déjà les observateurs de l'époque, procureurs, préfets et journalistes. Si ce regard s'explique en partie par la peur traditionnelle que suscitent les prolétaires puis les foules<sup>4</sup> au sein des groupes dominants, les archives n'en témoignent pas moins d'une violence réelle : la xénophobie tue. Les sources révèlent chez les agresseurs une volonté d'anéantir leurs adversaires. J'ai compté une dizaine de morts pour les années 1880, une quinzaine pour la décennie suivante (dont huit à Aigues-Mortes selon les autorités), trois pour la seule année 1900. Les hommes se battent à mains nues, mais n'hésitent pas à recourir à toutes sortes d'armes. Le couteau, le bâton et les pierres sont les armes les plus répandues. Mais les combattants emploient tout ce qui leur tombe sous la main, notamment les outils (pioches, barres de fer ou à mine, pelles, bêches, fourches, pics de mineurs, tranchets). Parfois, ils font usage d'armes à feu (fusils, pistolets, revolvers).

---

1. Laurent DORNEL, *La France hostile. Histoire de la xénophobie en France au XIXe siècle (1815-1914)*, thèse pour le doctorat, Paris, ÉHÉSS, 2001, 3 vol. Une version largement remaniée de cette thèse est parue sous le titre *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, 2004.

2. Le corpus repose sur le dépouillement des séries F7, BB18 et BB24 aux Archives nationales (AN) et, pour l'essentiel, de la série M des archives de quatre départements (Bouches-du-Rhône, Doubs, Nord, Rhône).

3. Ses manifestations, selon les catégories de l'époque, vont du "mécontentement" aux "troubles graves", en passant par les rixes entre de petits groupes d'individus et des mouvements collectifs d'ampleur et de durée variables, impliquant des ouvriers en nombre certes, mais aussi des artisans, des commerçants et des employés. Parfois aussi, éclatent de véritables chasses à l'homme.

4. Susanna BARROWS, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*, Aubier, 1990 (Yale University Press, 1981).

La xénophobie, avec ses mots et ses gestes rituels, se rattache à des formes sociales anciennes et connues dans le monde rural<sup>5</sup> et urbain<sup>6</sup>, mais aussi dans le monde du travail (rixes entre compagnons, grèves analysées notamment par Michelle Perrot<sup>7</sup>...). L'incident xénophobe débute fréquemment par des provocations verbales, des injures, des défis ; puis vient la phase de l'affrontement, celle du déchaînement de la violence, où les agresseurs s'acharnent sur leurs victimes, détruisent parfois les biens de ces derniers, dans le but de leur faire quitter le chantier, la ville ou la région. Je propose que nous nous intéressions à une affaire dont le caractère particulier ne s'oppose pas à sa valeur exemplaire. Il s'agit des journées d'émeutes anti-italiennes qui ont suivi l'assassinat à Lyon du président Sadi Carnot en juin 1894. Pendant plusieurs jours, la foule, mêlant de nombreux ouvriers, des commerçants et des "bourgeois", s'en prend aux échoppes des Italiens, qui sont pillées et parfois incendiées. Il n'y a pas de mort, mais des centaines de familles italiennes préfèrent quitter Lyon<sup>8</sup>. Dans les quartiers centraux de Lyon, la foule qui peut rassembler jusqu'à cinq ou six cents personnes, commence par faire le siège des lieux ; les plus excités brisent la devanture, pénètrent dans la boutique qui est mise à sac<sup>9</sup> et dont le contenu est dans certain cas méthodiquement vidé, sorti sur la chaussée et incendié. Au total, d'après mes comptages, plus de cent quarante-cinq boutiques, ateliers, échoppes, etc., et appartements d'Italiens sont saccagés.

Les arrestations opérées à l'occasion de ces journées permettent de mieux cerner les comportements xénophobes. Selon le gardien

---

5. Robert MUCHEMBLED, *La Violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Brepols, 1989 ; Alain CORBIN, "Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Esquisse d'un bilan", *Ethnologie française*, XXI, 1991, 3, p. 224-236 ; François PLOUX, *Les Formes du conflit et leurs modes de résolution dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, thèse, Paris I, 1994.

6. Arlette FARGE et Jacques REVEL, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants, Paris, 1750*, Paris, Hachette, 1988 ; Jean NICOLAS (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Paris, 24-26 mai 1984, Paris, Maloine, 1985.

7. *Les Ouvriers en grève (France, 1871-1914)*, Paris-La Haye, Mouton, 1974.

8. Archives départementales (AD) du Rhône, 4M225, 1M118, 1M137, 1M139, 1M140.

9. Voir aussi les détails apportés par le rapport du commissaire spécial, 26 juin, AD Rhône 4M225.

de la paix qui l'a arrêté, Eugène Legret, dix-neuf ans, maçon, demeurant à Oullins "excitait la foule en agitant un drapeau et en criant : en avant, vengeons-nous !" Hippolyte Mange, vingt-sept ans, journalier, "a crié au moment du passage du convoi funèbre 'Vive Carnot, à bas l'Italie'". Joseph Viornery, vingt ans, chaudronnier, "avait un drapeau aux couleurs nationales comme ceinture". Pierre Barbier, trente-trois ans, garçon de peine, "a refusé de circuler en disant : 'vous soutenez les Italiens et vous nous mettez dedans'". André Talon, dix-sept ans, ébéniste, a répondu au gardien de la paix qui lui ordonnait de circuler : "j'ai autant le droit d'être là que vous ; vous êtes plus Italiens que les Italiens".

La xénophobie a donc son "paysage sonore", composé d'invectives, de cris de colère contre les Italiens ici, contre les étrangers plus généralement. Ces cris ont des fonctions multiples : cristalliser le mécontentement, mobiliser les manifestants, faire connaître dans l'espace public les raisons du rejet de l'Autre, mais aussi impressionner des individus ou des groupes désormais clairement désignés comme des ennemis.

À Lyon, il y a eu certes du pillage, comme en témoignent les poches pleines de nombre de manifestants arrêtés, mais ce pillage est secondaire ; les émeutiers cherchent avant tout à détruire, à brûler, afin de forcer les Italiens à quitter la ville. Alors qu'à Aigues-Mortes, l'année précédente, la foule s'est attaquée physiquement aux Italiens, à Lyon, il n'y a pas de lynchage, seuls sont concernés les biens matériels au cours d'une sorte de rituel purificateur. Le mot *autodafé*, qui revient dans l'une des sources relatives aux événements lyonnais, n'est pas anodin : l'émeute prend des allures de procession, les biens des "hérétiques" sont livrés au feu sur la voie publique, comme avec un souci de publicité. La foule s'en prend aux symboles de la réussite des Italiens dont bon nombre

---

10. D'après Jean-Charles Bonnet, le département du Rhône compte au tout début des années 1890 près de neuf mille cinq cents Italiens (huit mille cinq cents en 1896) et en 1901, la population italienne ne représente que 1,2 % de la population globale du département. Mais, pour ce qui est de Lyon, elle se concentre dans quelques quartiers, comme la Guillotière (2,9 % de la population). Dans ce seul quartier, trente et un ateliers ou magasins italiens sont pillés, dont dix-sept épiceries, trois cafés ou restaurants et sept échoppes d'artisanat. Cf. "Les Italiens dans l'agglomération lyonnaise à l'aube de la Belle Époque", *L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, a cura di J.B. Duroselle e E. Serra, Affari Sociali Internazionali, n° 3-7/77, Franco Angeli, 1978, p. 87-103.

sont d'ailleurs naturalisés depuis 1889<sup>10</sup> : les épiceries surtout (une cinquantaine) et les cafés et restaurants (dix-sept établissements), lieux de commerce et de sociabilité ; elle s'acharne aussi sur l'intimité des appartements (meubles détruits, affaires jetées par les fenêtres...), c'est-à-dire sur ce qui témoigne d'une vie installée.

Ce paysage sonore, qui jouit d'une certaine autonomie, s'enrichit parfois de nouvelles injures. Depuis très longtemps par exemple (traces dès les années 1850), les Piémontais puis les Italiens étaient appelés "ours" (les ouvriers français allaient ainsi à "la chasse à l'ours") ; l'assassinat de Carnot par l'anarchiste italien Caserio apporte une nouvelle injure. En janvier 1895, le procureur général de Nancy dans un rapport adressé au garde des Sceaux, évoque le cas d'un certain "Lothon". Ce Lothon, "légèrement pris de boisson, s'était rendu dans la soirée à une cantine tenue par un Italien et où se trouvaient réunis environ vingt-cinq individus de la même nationalité". Là, il ne tarda pas à faire du tapage et à invectiver les Italiens en les traitant de "Pattes d'ours" et de "Caserio". Les vingt-cinq individus présents à cette scène se levèrent aussitôt et poussèrent Lothon jusque sur le seuil de la porte de la cantine où ils le bousculèrent et le frappèrent<sup>11</sup>.

Très clairement, l'injure ici a pour fonction non seulement d'animaliser l'Italien, mais aussi de le criminaliser. Ce cas est typique de la stratégie de l'offense en milieu populaire telle qu'a pu l'analyser Frédéric Chauvaud dans la région parisienne<sup>12</sup>.

De façon plus générale, l'invective xénophobe est finalement assez précoce et répandue ("maudits"<sup>13</sup>, "sale Prussien", "cochon d'Italien"). Si elle est bien fréquente en milieu ouvrier, elle ne s'y cantonne pas. Elle est certes masculine surtout, mais il n'est pas rare

11. AN, BB18 1993, dossier 398. Afin de calmer les esprits et permettre la reprise du travail, les patrons s'engagent à renvoyer des chantiers une partie des terrassiers italiens.

12. *Les Passions villageoises au XIXe siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995.

13. En mai 1851, le maire d'Armentières écrit au sous-préfet pour l'informer de l'existence de lettres anonymes glissées sous quelques portes : "Ces lettres invitaient les ouvriers à se réunir le dimanche 18 mai, à huit heures du matin sur la place de l'hôpital, à l'effet de demander à l'autorité l'expulsion des ouvriers belges et flamands que l'on désignait sous la qualification de *maudits*, de faire valoir leurs droits méconnus, de réclamer de l'autorité le paiement d'un juste salaire et enfin de se révolter si on ne s'empressait pas de faire droit à leurs réclamations." (AD Nord, M 620(12)).

qu'elle soit le fait de femmes et d'enfants<sup>14</sup>. Comme le souligne Norbert Élias dans l'introduction aux *Logiques de l'exclusion*<sup>15</sup>, l'injure participe du rapport conflictuel entre "installés" et "exclus", et institue de la sorte un véritable rapport de pouvoir entre les premiers et les seconds. Les insultes permettent "de faire honte au membre d'un groupe marginal parce qu'il ne satisfait pas aux normes d'un groupe supérieur, parce qu'il est anémique". En somme, les marginaux sont ici les étrangers, les installés sont les ouvriers français qui se sont appropriés la nation.

La violence est l'une des caractéristiques majeures des manifestations de la xénophobie au XIXe siècle : joignant fréquemment le geste à la parole, les manifestants exercent une violence que bien des observateurs qualifient alors de "sauvage". C'est tout particulièrement le cas lors des événements d'Aigues-Mortes, en août 1893. Ce qualificatif dit tant sur la violence elle-même que sur sa perception : pour les ouvriers français, les étrangers sont souvent des sauvages ; mais à leur tour, ces ouvriers français sont considérés par les observateurs bourgeois comme des sauvages... Mais cela n'est pas le point central : ce qui nous

---

14. La participation des femmes aux mouvements sociaux n'est pas rare, surtout à la fin du siècle. ZOLA, dans *Germinal*, en offre une vision saisissante : "C'étaient les femmes qui poussaient, glapissantes, excitant les hommes", écrit-il lorsque les grévistes décident de se rendre aux autres mines pour faire cesser le travail (Folio, 1978, p. 377). Il y a aussi le célèbre épisode de la castration de Maigrat par la Brûlé, p. 425-426. Serge BONNET et Roger HUMBERT évoquent, pour la Lorraine, le rôle de ces femmes actives lors des grèves, que ce soit chez les "jaunes" ou les "rouges" : elles ouvrent le défilé, apportent à manger à leurs maris non-grévistes, excitent les grévistes, insultent les gendarmes et les soldats (*La Ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Paris, Denoël, 1981, chap. XX, "Femmes et enfants"). En juillet 1881, quelque temps après les "vêpres marseillaises", trois enfants d'une dizaine d'années, passant devant le Consulat italien, crient "Vive la France, À bas l'Italie" (AD Bouches-du-Rhône, 1M1315, rapport du Commissaire de police du neuvième arrondissement, 8 juillet 1881). À Masnières, lors de la grève des verriers de 1893, des femmes de grévistes attaquent, "vers neuf heures du matin, une Allemande revenant de chercher des provisions" ; deux jours plus tard, le procureur général informe que "les Allemands engagés par MM. Millet ne peuvent sortir de l'usine sans être insultés, et leurs femmes elles-mêmes lorsqu'elles vont au marché pour l'achat des provisions du ménage sont injuriées et bousculées par des femmes de grévistes ; la gendarmerie a eu plusieurs fois à intervenir et des procès-verbaux ont été dressés" (AN, BB18 1930, rapports du capitaine de gendarmerie (5 août) et du procureur général (7 août)).

15. Norbert ÉLIAS et John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997, p. 40-41.

intéresse ici, c'est le devenir politique de cette violence. En effet, à la fin du XIXe siècle, la xénophobie a investi l'espace professionnel (chantiers, usines, mines...) ; mais elle s'impose aussi désormais dans l'espace public, en particulier dans l'espace politique.

### **La politisation de la xénophobie**

Le politique comme mode de résolution des conflits sociaux : tel était l'un des axes proposés à notre réflexion. De fait, en étudiant la xénophobie, on ne manque pas d'observer que la violence sociale s'articule avec la violence politique. Il y a ici un double mouvement. D'abord, la violence politique traduit ou prolonge la violence sociale et, dans une certaine mesure, la légitime. Mais, dans un second temps, cette violence politique constitue une forme d'exutoire qui permet de résoudre les conflits sociaux, plus ou moins pacifiquement et plus ou moins partiellement.

#### **La violence politique, "traduction" de la violence sociale.**

La xénophobie est un phénomène avant tout social, imputable très largement à la concurrence sur le marché du travail entre Français et étrangers. Elle pré-existe à la Troisième République, mais l'instauration de cette dernière en modifie la nature.

La République a fait peu à peu disparaître certaines formes de violence socio-politique, ses institutions comme l'école, la presse ou encore les organisations professionnelles ayant permis une régulation, voire une relative pacification des relations sociales. Mais d'autres formes de conflits sociaux sont apparues ou se sont exacerbées. En effet, les Français ont obtenu de nouveaux droits sociaux et politiques, c'est-à-dire une forme de protection nouvelle liée à la nationalité (définie comme appartenance à l'État), et cela n'a pas manqué d'approfondir le clivage entre eux (les nationaux) et les étrangers.

Dès lors, tout conflit avec des ouvriers étrangers tend à revêtir une nature politique, d'ailleurs tout à fait assumée. Reprenons l'exemple des événements lyonnais. Parmi les manifestants arrêtés, Joseph Dignonnet, âgé de vingt-neuf ans, né à Saint-Étienne et qui déclare la profession de camelot, a été interpellé alors qu'il portait "un drapeau français voilé de crêpe". Voici ce qu'il déclare :

nous avons veillé à ce que le feu ne fût pas mis à l'immeuble qu'habitent des ménages français, nous avons interdit au public de toucher à quoi que ce soit pour écarter toute accusation de vol. *Nous ne sommes pas des voleurs mais des patriotes indignés qui voulons que le Gouvernement chasse de France les Italiens qui nous ruinent et nous insultent*<sup>16</sup>.

Le gardien de la paix qui a appréhendé Digonnet rapporte aussi qu'il exigeait, avec d'autres manifestants, "des arrêtés d'expulsion contre les Italiens".

Ces propos sont alors tout à fait répandus dans les milieux ouvriers<sup>17</sup>, dans lesquels la xénophobie n'est pas tenue pour une déviance sociale ou un comportement social illégitime : les manifestants qui défilent contre les Italiens ne veulent pas qu'on les présente comme des voleurs, mais bien comme des patriotes, c'est-à-dire comme des défenseurs de la nation. La xénophobie a des fonctions sociales et politiques. Je n'ai pas le temps ici d'analyser ses fonctions sociales ; j'évoquerai en quelques mots ses fonctions politiques.

L'étude de la xénophobie dans les milieux ouvriers français de la fin du XIXe siècle a révélé une large diffusion du sentiment nationaliste au sein de ces milieux. Dire son hostilité aux étrangers, c'est bien sûr affirmer, d'une manière ou d'une autre, une identité française, mais c'est aussi bien souvent proclamer son attachement à la République (ce qu'atteste la présence du drapeau tricolore et de la *Marseillaise*). C'est un acte politique qui s'inscrit dans le cadre d'une démocratisation sans précédent de la société française.

Au cours du dernier tiers du XIXe siècle, le processus de "civilisation des mœurs" s'accélère. La justice tend à se substituer

---

16. AD Rhône, 4M225.

17. Des propos plus ou moins similaires avaient déjà été tenus à Marseille, en juin 1881, lors des émeutes anti-italiennes qui avaient suivi le retour de troupes françaises de Tunisie. J'ai trouvé dans les archives plusieurs lettres ou déclarations, parfois apposées sous forme de placard comme la suivante (avec les fautes) : "Nous sommes au nombre de trois cents tous bons républicains et nous voulons venger l'insulte que l'on a fait à notre brave armée. Et à partir de lundi 20 juin nous passerons sur les quais principalement dans les Docks et nous espérons que tous nos collègues qui y travail ce joindront à notre groupe afin de faire une véritable razzia et malheur aux patrons et contremaîtres qui auront embaucher des Italiens. Car on ne les ménagera pas plus qu'eux. Nous posons ces quelques affiches à seule fin que tous nos camarades sache ce qui doit ce passé lundi. Vive la France, vive la République, à bas l'Italie" (AD Bouches-du-Rhône, 1M1315).

aux pratiques vindicatoires, les relations entre individus sont de plus en plus objectivées (emprise croissante du droit par exemple), les individus eux-mêmes pris dans des réseaux de plus en plus complexes et étendus. Suffrage universel, droit syndical, essor de la presse, permettent désormais une réelle médiatisation des revendications des ouvriers français, dont les conflits avec les étrangers revêtent alors une dimension inédite. Aux manifestations sociales de la xénophobie, s'ajoutent ainsi une pression sur les élus et les journalistes ou encore la multiplication des pétitions et des réunions publiques exigeant notamment la "protection du travail national". Née de la pression sociale, la "question" de la main-d'œuvre étrangère devient alors un enjeu politique. Entre 1883 et 1912, trente-cinq projets de loi visant à taxer, limiter ou exclure la main-d'œuvre étrangère sont déposés à la Chambre des députés. Ces chiffres sont à multiplier par deux si l'on tient compte des divers amendements et rapports parlementaires, des projets concernant les Juifs et les naturalisés et des débats autour du Code de la nationalité.

Les protestations sociales contre les étrangers provoquent donc un vaste débat national sur ce qu'on appellerait aujourd'hui l'immigration, et cela au moment même où s'engage le processus de redéfinition de la nationalité française qui aboutit au fameux "Code" de 1889. Le passage de la xénophobie dans l'ordre du discours, et en particulier du discours politique, a pour conséquence de modifier les représentations des étrangers.

### **Du rejet de l'étranger à son acceptation**

Le rejet politique de la main-d'œuvre étrangère s'exprime à tous les niveaux de la vie politique française : si le thème de la protection du travail national s'installe durablement à la Chambre des députés, il fait aussi irruption dans les conseils municipaux et généraux. Il s'impose comme l'un des thèmes des campagnes législatives de 1889 et de 1893, mobilise la presse nationale comme locale ; les économistes, statisticiens, démographes, criminologues et bien d'autres encore débattent de la question de la main-d'œuvre étrangère, et bientôt les juristes consacrent à cette question des thèses toujours plus nombreuses. En somme, se forme, pour reprendre l'expression de Marc Angenot, un véritable "discours social" sur les étrangers.

La présence de travailleurs étrangers est désormais posée comme un *problème*<sup>18</sup>, voire comme un *enjeu politique*. La question de la main-d'œuvre étrangère devient ainsi l'une des expressions privilégiées de la xénophobie entre les années 1880 et la Grande Guerre. Et ce discours xénophobe qui se greffe sur un malaise populaire n'est pas seulement imputable à la droite conservatrice, catholique et nationaliste : bon nombre de républicains partagent ce que Maurice Agulhon appelle un "absolutisme national"<sup>19</sup> qui incline au rejet de l'Autre. Longtemps, être républicain et être xénophobe constituent deux attitudes conciliables. Cette *politisation* de la question de la main-d'œuvre étrangère est un processus essentiel. Elle fait de l'immigration un domaine qu'investissent fortement l'idéologie et les réactions passionnelles : bien des haines et des frustrations se cristallisent autour de la présence des étrangers...

Aucun des projets présentés à la Chambre n'est adopté ; quant aux mesures protectionnistes prises par les conseils municipaux ou généraux, elles sont systématiquement annulées par le Conseil d'État. De façon assez surprenante, la doctrine protectionniste connaît une double inflexion fondamentale :

- d'abord, la taxe est abandonnée au profit de mesures de police définies par le décret du 2 octobre 1888<sup>20</sup> et de la loi du 8 août 1893 "relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national"<sup>21</sup>, qui renforcent la surveillance, instituent

---

18. Je suis donc en désaccord avec certains auteurs qui estiment qu'en réalité il n'y a pas vraiment de *problème* avant l'entre-deux-guerres (voir par exemple René GALLISSOT, "Quand l'immigration devient problème : la contradiction foncière entre patrie et droit humain. Le texte du Congrès de la Ligue de 1926", *Le Mouvement Social*, n° 183, avril-juin 1998, numéro sur "Les droits de l'homme en politique, 1898-1939").

19. *La République, 1880-1932*, I, Pluriel, Paris, Hachette, 1990, p. 121.

20. Ce décret stipule que l'étranger doit désormais faire à la mairie de la commune de sa résidence une déclaration, qui sera suivie d'une immatriculation sur un registre spécial dont un extrait lui est ensuite délivré. L'objectif des députés est "de constituer d'abord à l'étranger une *personnalité précise et certifiée*. Il faut lui créer une *sorte d'état civil* qui soit pour lui ce qu'est l'*acte de naissance* pour les citoyens. Il lui faut une *identité* afin que l'on puisse le reconnaître, le retrouver, le suivre dans tous ses déplacements".

21. Les objectifs essentiels de la proposition de loi sont de "constituer un état civil à l'étranger", de surveiller plus efficacement les étrangers en renforçant notamment les contrôles à l'entrée du pays. La profonde méfiance qui se manifeste envers les ouvriers étrangers donne aux débats parlementaires une tonalité xénophobe. La loi,

une déclaration de résidence, et inaugurent une nouvelle ère dans l'identification des individus.

- Second point : le discours protectionniste se fait assimilateur. Puisque les exigences des relations diplomatiques s'opposent à un rejet ou à une réelle limitation de la main-d'œuvre étrangère, cette dernière doit être identifiée d'abord, puis assimilée. Paradoxalement donc, le rejet de l'étranger, les discours xénophobes ou tout au moins étroitement protectionnistes, peuvent aboutir à un appel à l'assimilation.

Malgré de fortes résistances<sup>22</sup>, et en dépit de divergences internes, le camp assimilationniste paraît le plus fort en cette fin de siècle. Sa doctrine a été exposée notamment par Paul Leroy-Beaulieu dès 1883 dans des revues comme *L'Économiste français* ou le *Journal du Droit International Privé et de la Jurisprudence Comparée*.

Leroy-Beaulieu part d'un triple constat :

- les étrangers sont de plus en plus nombreux
- une large fraction d'entre eux sont nés en France
- ils échappent au service militaire.

Il propose donc d'accélérer leur assimilation par le biais d'une réforme législative et suggère même d'instituer la "naturalisation d'office" :

déclarons français ceux de ces étrangers qui sont nés en France, qui y sont demeurés jusqu'à leur majorité ou qui reviennent s'y établir dans les cinq ans qui suivent cette majorité<sup>23</sup>.

En naturalisant de la sorte les étrangers, on "régularisera" la situation de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers nés en France sur lesquels ne pèse aucune contrainte, notamment le fameux "impôt du sang" omniprésent dans le discours xénophobe. Comme ultime justification, Paul Leroy-Beaulieu parle même d'un "devoir

adoptée le 8 août 1893, renforce les dispositions du décret de 1888 ; tous les étrangers "non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie" sont tenus de faire une déclaration de résidence et de justifier de leur identité dans les huit jours qui suivent leur arrivée (art. 1).

22. Ces résistances sont le surtout le fait d'un courant anti-assimilationniste qui se nourrit du racialisme en plein essor, du concept de dégénérescence popularisé par des criminologues comme Gabriel Tarde et Cesare Lombroso et d'un nationalisme fanatique qui rejette toute forme de cosmopolitisme.

23. "La question des étrangers en France au point de vue économique", *Journal du Droit International Privé et de la Jurisprudence Comparée*, 1888.

de prévoyance nationale” et conclut : “Nous ferons ainsi des recrues à notre nationalité, de bonnes recrues, des hommes laborieux, accoutumés à des tâches grossières, mais utiles, que nous avons désapprises”.

Le point de vue de Paul Leroy-Beaulieu constitue une sorte de matrice. C’est le credo des libéraux opposés au mélinisme, du patronat des régions en voie d’industrialisation accélérée ou des défenseurs de certains intérêts particuliers (portuaires par exemple) ; il domine dans les thèses universitaires consacrées aux étrangers en France<sup>24</sup>, dans les milieux liés aux économistes libéraux, comme les statisticiens, et bien sûr dans la presse libérale représentée par *Le Temps*.

C’est aussi la doctrine officielle comme le montre la loi du 26 juin 1889. Cette loi modifie le Code de la nationalité en rendant plus facile l’acquisition de la nationalité<sup>25</sup>. La loi de 1889 est conçue aussi comme un moyen de contraindre les jeunes hommes nés en France de parents étrangers à faire le service militaire, et donc de donner raison à une opinion publique très attachée à “l’impôt du sang”. Naturaliser les étrangers, c’est rétablir “l’inégalité” qui s’exerce au détriment des nationaux en matière d’emploi.

De façon plus étonnante, l’assimilationnisme s’affirme chez ceux qui déplorent la présence d’étrangers en France ; la naturalisation est pour eux la meilleure solution pour régler le problème de l’immigration. Comme on ne peut se débarrasser des étrangers, écrit G. Marchal-Lafontaine, “le parti le plus simple est de les naturaliser” ; pour le substitut Bernard Cordier, elle est “un mode légal de compensation de la chute de la natalité”, une façon de “diminuer la concurrence étrangère en augmentant les forces nationales”<sup>26</sup>. D’autres juristes comme André Barrier ou Yves Lefebvre partagent ce point de vue<sup>27</sup>.

---

24. Bernard CUBY, *Les Étrangers dans les thèses universitaires (1870-1914)*, DEA de Sciences sociales, ÉNS-ÉHÉSS, 1990, 77 p.

25. Même si elle n’entraîne pas automatiquement l’assimilation puisque le naturalisé ne peut prétendre à des fonctions électives qu’après une période probatoire de dix ans.

26. Bernard CORDIER, *La Condition de l’étranger en France*, discours prononcé à la séance solennelle de rentrée du 17 octobre 1887, Cour d’appel de Rouen, Rouen, H. Delesques, 1887.

27. André BARRIER, *La Police des étrangers en France et la taxe de séjour*, Paris, A. Rousseau, thèse pour le doctorat, 1898, 344 p. ; Yves LEFEBVRE, *L’Ouvrier étranger*

Ainsi la naturalisation apparaît-elle bien comme un recours pour mettre un terme à "l'invasion" de la France par les étrangers. Et, comme le souligne Roger Brubaker<sup>28</sup>, les milieux politiques partagent en majorité une même confiance envers le modèle assimilateur français : par la magie de la naturalisation<sup>29</sup>, l'étranger accède à la civilisation française, se recouvre d'une deuxième peau qui efface son origine première... De fait, entre 1872 et 1910, un million d'étrangers sont naturalisés, la plupart après 1890<sup>30</sup>.

En se politisant, la xénophobie semble se couler sans difficulté dans le moule républicain. D'une certaine manière, et cela peut nous paraître curieux aujourd'hui, la République, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a pu célébrer les noces de la xénophobie et de l'assimilationnisme. La violence sociale a donc en quelque sorte été désamorcée par son passage dans l'ordre politique et plus généralement dans le "discours social". Peut-on assurer pour autant que ce passage au politique a pu crever l'abcès social ?

Les incidents xénophobes diminuent assez nettement en nombre à partir de la fin des années 1890. Peut-on imputer cela à la politisation de la question de la main-d'œuvre étrangère ou aux seules naturalisations, si nombreuses soient-elles ? À dire vrai, je ne dispose pas d'éléments probants qui me permettraient de l'affirmer ou de l'infirmier... La décrue de la xénophobie est sans doute liée aussi à la reprise économique, à l'essor de l'internationalisme ouvrier, et aux progrès de l'intégration de la classe ouvrière française dans la nation. En somme, si le social peut largement déterminer le politique, l'inverse est sans doute moins vrai : le politique ne peut pas toujours déminer le champ social...

---

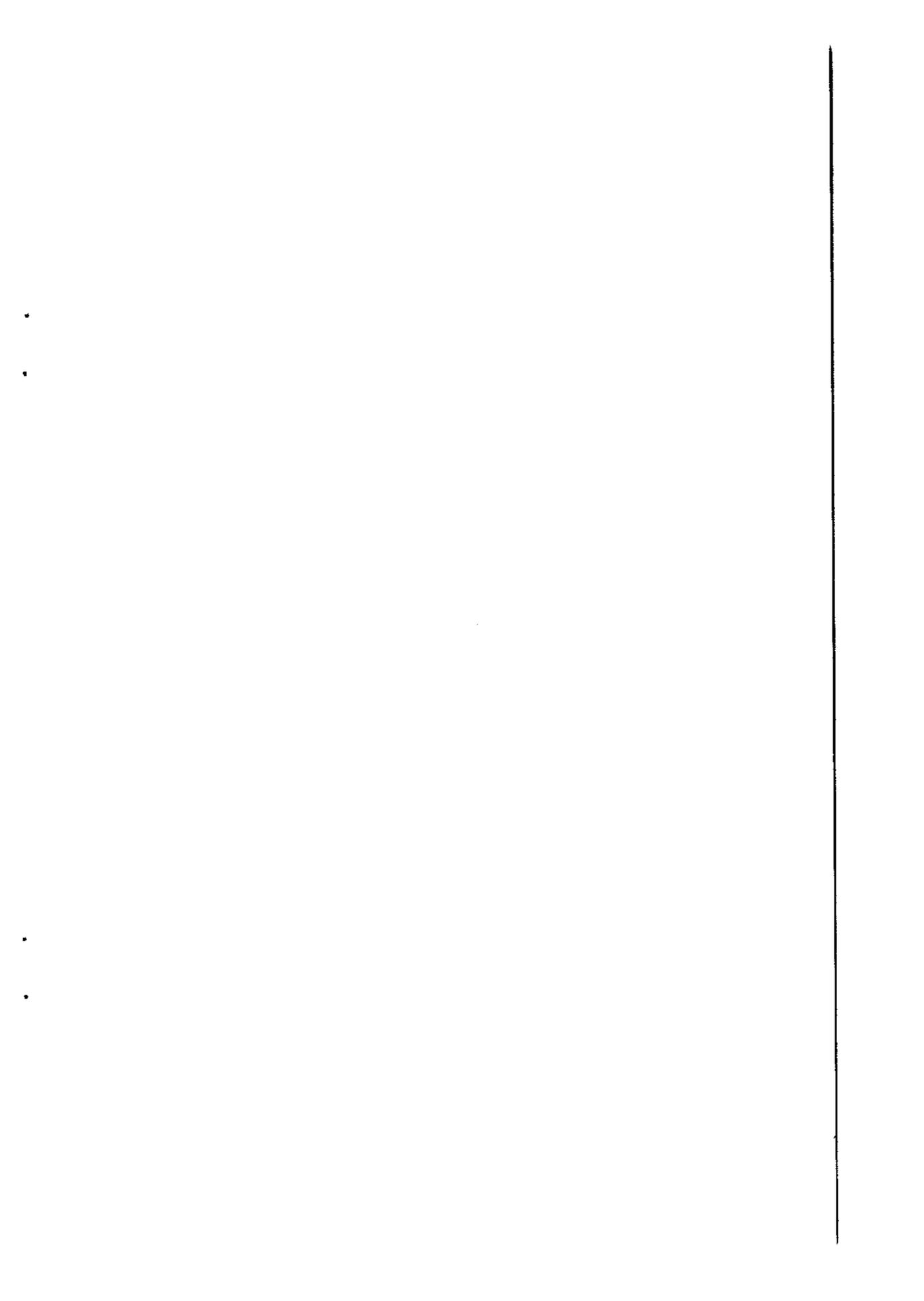
*et la protection du travail national*, thèse pour le doctorat, Paris, C. Jacques, 1901, 138 p.

28. *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Harvard University Press, Cambridge & London, 1992. Traduction : *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.

29. Abdelmalek SAYAD définit la naturalisation comme une "véritable opération de magie politico-sociale", la comparant à un "rite de transsubstantiation", dans "Naturels et naturalisés", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 99, septembre 1995, p. 26-35.

30. Gérard AUBIN et Jacques BOUVERESSE, *Introduction historique au droit du travail*, Paris, PUF, 1995, p. 243.





# À

*l'échelon de l'événement local, collectif ou individuel, la violence socio-politique constitue un support permanent de représentations, sollicitant toutes les formes d'expression. La mise en scène de la cruauté la plus extrême voisine parfois avec une intention moralisatrice, une tentation d'exemplarité, une instrumentalisation politique - et même avec le trait d'humour. Si des représentations anciennes de cette violence nous sont encore lisibles, voire familières, c'est bien qu'elles traduisent un rapport à la gestion de la Cité qui ne relève ni de l'exotisme chronologique, ni de l'exotisme géographique. Le présent ouvrage est une invitation à les étudier sur le long terme, depuis la Révolution jusqu'aux années 1970, selon trois thèmes principaux : le corps politique mis en scène, les communautés combattantes, les miroirs de la violence.*



Presses Universitaires Blaise-Pascal

*Collection Histoires croisées*

Philippe Bourdin est professeur d'histoire moderne,  
Jean-Claude Caron et Mathias Bernard professeurs d'histoire contemporaine  
à l'Université Blaise-Pascal (Clermont II).



ISBN 2 84516 276 6/PRIX 38 €